



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3986

Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3986 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 36 500 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette stratégie comprend les axes suivants :

- la promotion de l'ESS ;
- le soutien à l'entrepreneuriat en ESS ;
- la promotion de la consommation responsable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

I – PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 1 : Soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. L'Université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS.

En 2017, par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez accordé, à l'Université Lumière Lyon 2, une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

La mise en œuvre de cette coopération s'est concrétisée par deux types d'actions sur l'année universitaire 2017-2018 :

- une collaboration entre la Chaire et la Ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des « mardis de l'ESS » mis en place par la Chaire : il s'agissait de co-organiser au moins l'une des 4 conférences prévues entre septembre 2017 et février 2018, et qui se sont tenues dans les salons de l'Hôtel de Ville ;
- une contribution à la sensibilisation à l'ESS (des techniciens et/ou des élus), par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2017 et juin 2018 ;
- la Chaire accompagne tous les référents Développement Durable de chaque direction de la Ville de Lyon pour constituer le rapport annuel qui sera présenté au conseil municipal en fin d'année 2018,

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS.

Cette coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS cinq enjeux qui paraissent primordiaux sur l'année 2018-2019 :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la "banalisation" au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre "Economie Sociale et Solidaire" alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

D'autre part, en 2017, la Chaire ESS, en lien avec des partenaires européens publics/privés et la Ville de Lyon, a répondu au programme européen Espace Alpin, programme transnational de coopération territoriale européenne qui vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine.

Le projet, de la Chaire ESS, ASIS signifiant « stratégie d'innovation sociale alpine » a été sélectionné parmi 15 autres projets sur les 115 déposés. Le projet ASIS souhaite stimuler un réel changement et développer une coopération améliorée entre les acteurs de l'innovation sociale et apporter des réponses mieux adaptées aux défis sociétaux. Pour accompagner ce changement, ASIS proposera de nouveaux outils et méthodologies, une plate-forme innovante et des recommandations aux acteurs publics à travers un livre blanc.

L'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 pour le projet ASIS et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité. Le budget prévisionnel de cette action est de 15 000 €

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Université Lumière Lyon 2.

II - SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT EN ESS

Action 1 : La Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services et Talents 9 - 11 rue Duphot à Lyon 3^e

Le concept de Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs de projets souhaitant se tester en grandeur nature. Toute activité artisanale, commerciale ou de service peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Lyonnais à l'origine, le concept s'est rapidement développé dans toute la France (environ 80 structures, ce qui représente plus de 7 000 entrepreneurs salariés). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;

- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant. L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. En 2017, elle a accompagné 263 personnes sur la Métropole, dont 200 sur Lyon (64 % de femmes). Plus d'un tiers des personnes accompagnées perçoivent le RSA ou sont des demandeurs d'emploi de longue durée à leur entrée dans la coopérative. 71 % des sorties sont positives en 2017 contre 68 % en 2016.

Cap Services s'engage fortement pour essaimer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap Services accompagne le développement de Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville sur le quartier de la Duchère.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap Services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installée dans les locaux de la Maison de la Création d'Entreprises.

Talents 9 a réalisé 40 accompagnements en 2017. Initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9^e, la Coopérative élargit son territoire vers les entrepreneurs du territoire Lyonnais.

L'action de Cap Services s'articule autour de 3 axes :

- assurer la gestion de Talents 9, les aspects administratifs, juridiques, comptables, sociaux et fiscaux étant pris en charge par Cap Services ;
- accompagner le développement de la Coopérative ;
- promouvoir la Coopérative sur son territoire afin de développer la prescription des partenaires et l'intérêt de futurs entrepreneurs.

Au total, Cap Services et Talents 9 ont accompagné 263 personnes sur le territoire de la Métropole Lyonnaise dont 76 % sur la Ville de Lyon en 2017. Le nombre global de personnes accompagnées reste stable, cependant la part d'accompagnement sur la Ville de Lyon a fortement augmenté.

Les personnes accompagnées sur la Ville de Lyon sont réparties de la manière suivante :

Arrondissement	Nombre
1 ^{er}	23
2 ^e	18
3 ^e	41
4 ^e	18
5 ^e	16
6 ^e	10
7 ^e	29
8 ^e	12
9 ^e	33

Cap Services a également mis en place un indicateur de création de richesse publique susceptible de rendre visible et lisible le retour sur investissement des subventions publiques sur le modèle de calcul suivant : $(TVA\ reversée + charges\ sociales) / Montant\ des\ subventions = Taux\ de\ reversement$ (ou facteur de création de richesse publique).

En 2016, pour 1 euro de subvention, Cap Services a généré 9,74 euros d'argent public de manière directe.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 7 500 €. Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 500 €.

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017 vous avez alloué à l'Association Cap services, afin de réaliser sa mission une subvention de fonctionnement de 7 500 € et de 5 500 € pour poursuivre le développement de Talents 9.

Le budget prévisionnel de Cap Services est de 462 876 € dont 53 280 € pour l'accompagnement de Talents 9 et 51 629 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Cap Service une subvention de 7 500 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi et 5 500 € pour l'accompagnement de Talents 9.

Action 2 : L'incubateur Ronalpia - 47 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9^e

Créée en 2013, l'association Ronalpia a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social.

Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia et l'école lyonnaise 3A et s'est inspirée de ce dispositif (premier incubateur d'entreprises sociales).

L'incubateur Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et à l'optimisation de son impact sur le territoire Rhônealpin par des initiatives porteuses de sens.

Depuis 2014, Ronalpia a accompagné 74 entrepreneurs sociaux. La cinquième promotion a été intégrée en mars 2018 avec 25 nouveaux projets d'entreprises, dont 10 projets à Lyon, sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier : la Tanière Urbaine.

Le projet la Tanière Urbaine est né du constat que de plus en plus de déchets sont produits alors que de nombreuses solutions existent pour les éviter.

L'objectif de la Tanière Urbaine est de s'inspirer du fonctionnement de l'écosystème pour développer plusieurs projets qui auront comme objectif de valoriser un déchet pour produire quelque chose d'utile à la société, tel que la culture de champignons et légumes sur marc de café.

Ronalpia sollicite une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet La Tanière Urbaine, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action. Le budget prévisionnel de cette action est de 11 450 €

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez alloué à l'association Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement post-crétion du projet « Yoon ».

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet la Tanière Urbaine.

Action 3 : L'incubateur Alter'Incub – 10 avenue des Canuts à Vaulx-en-Velin

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un outil commun dédié aux projets socialement innovants. Alter'Incub est porté par l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives Auvergne-Rhône-Alpes.

Alter'Incub propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec ses partenaires et une communauté d'entrepreneurs. Les structures sont dans un premier temps pré-incubées pendant 6 mois, puis, selon les besoins et l'avis d'un comité, elles entrent en phase d'incubation pendant 18 mois.

Depuis 2011, Alter'Incub a accompagné 74 projets, dont 28 situés sur le périmètre de la Métropole de Lyon, avec un objectif annuel de 20 projets suivis. En 2017, 14 projets sont entrés en phase d'incubation. Après en moyenne 36 mois d'incubation, 75 % des projets lancent leurs activités et aboutissent à la création des premiers emplois.

La Ville de Lyon fait partie des membres du comité de sélection des projets et a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier, le projet Consilyon.

Ce projet porte sur la mise en place d'une filière de lavage de bouteilles en verre, proposant trois missions :

- collecter les bouteilles vides rapportées spontanément dans les points de collectes de quartier (commerces, restaurants, associations, AMAP...);
- trier, laver et mettre les bouteilles sur palette (création d'emplois d'insertion);
- revendre les bouteilles à moindre coût aux producteurs locaux de bière, de vin, de jus de fruits.

Les objectifs de ce projet sont de diminuer le gaspillage, réduire l'impact énergétique, relocaliser l'économie, créer des emplois et faire économiser les producteurs.

Alter'Incub sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Consilyon.

Par délibération n° 2017/3276 du 25 septembre 2017, vous avez alloué à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet «APPART&SENS».

Le budget prévisionnel de la structure Alter'incub Rhône-Alpes est de 380 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Consilyon.

Action 4 : Rhône Développement Initiatives – 2 place André Latarjet à Lyon 8^e

Rhône Développement Initiative (RDI) est une association loi 1901, qui a pour objectif principal la promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion. RDI soutient les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale, génératrices d'emploi et d'insertion et favorise l'initiative créatrice d'emplois et d'activités, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une entreprise, notamment auprès de publics en difficulté.

RDI est affilié au réseau France Active, opérateur majeur de la lutte contre l'exclusion dont elle est la représentante sur le département du Rhône, et au réseau France Initiative qui regroupe 250 plateformes d'initiative locale en France. RDI a deux activités :

- l'accompagnement et le financement de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (SIAE, associations employeuses, etc.) dans leur phase de création ou de développement ;
- l'accompagnement et le financement de créateurs de Très Petites Entreprises afin de leur permettre d'accéder au crédit bancaire.

Dans le cadre de son soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), RDI propose un accompagnement personnalisé au travers du Dispositif Local d'Accompagnement et apporte un soutien financier sous la forme de garantie sur prêt bancaire et d'apports en quasi fonds propres afin de pérenniser leur développement ou assurer leur consolidation.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :

Le DLA soutient des associations afin de consolider leurs compétences, développer leur activité, pérenniser et créer de l'emploi. Depuis 2003, plus de 1 000 structures ont pu bénéficier de ce dispositif. Le projet de la structure, la stratégie de consolidation et l'organisation interne représentent 65 % des accompagnements individuels. Les thématiques abordées en ateliers collectifs répondent à des besoins auprès d'un ensemble d'associations : renforcement de

la fonction de pilotage économique et financier et sensibilisation à la gestion et la fonction d'employeur comme une responsabilité sociale à intégrer.

En 2016, 107 associations ont bénéficié d'une mission d'assistance et de conseils par un prestataire spécialisé. Une sur trois était lyonnaise. C'est en moyenne 5,5 jours d'accompagnement par structure bénéficiaire et 1 000 emplois créés ou consolidés.

Le soutien financier : en 2017, 36 entreprises solidaires ont été financées dont 18 lyonnaises. 80 % sont des associations. Tous les secteurs d'activités sont représentés.

Par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez alloué à l'association RDI une subvention de fonctionnement de 5 000 € afin de réaliser sa mission.

Le budget prévisionnel pour cette action est de 964 683 €

RDI sollicite une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal présenté par ce dernier.

III – PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 1 : « DéPart » pour l'animation de son réseau lié aux échanges solidaires – Maison des Solidarités – 215 rue Vendôme à Lyon 3^e

Le tourisme représente 10 % du PIB mondial et 1,1 milliard de clients en 2015. Pourtant, si l'activité touristique contribue au développement d'un territoire, elle peut également avoir des conséquences néfastes pour les sociétés et leur environnement tant naturel que culturel.

Cette prise de conscience, dans un contexte de mouvements en faveur du développement durable et du commerce équitable, a favorisé l'émergence de projets et d'acteurs engagés dans une forme de tourisme plus respectueuse des réalités culturelles, sociales et économiques de ses hôtes, en vue de contribuer équitablement au développement de l'économie locale.

Engagée en faveur du développement de la consommation responsable, la Ville de Lyon sur ce thème est pionnière. En effet, c'est en 2001 que le réseau "DéPart" est né - Découverte et Partage - premier réseau structuré en France de "tourisme solidaire". Porté initialement par le Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes (CADR), ce réseau regroupe une vingtaine d'organisations, dont sept très actives, qui s'engagent pour un tourisme à dimension humaine, proposant des formules de voyages variées (chez l'habitant, village d'accueil, circuits culturels ou encore randonnées) et qui sensibilisent différents publics à un tourisme plus responsable.

Depuis 2017, le réseau « DéPart » est dorénavant porté par la Maison des Solidarités, située dans le 3^e arrondissement de Lyon. La Maison des Solidarités, créée en 2013, a pour objectifs de permettre à chaque citoyen de développer son projet autour de valeurs collectives comme la citoyenneté, la convivialité, la coopération, la diversité culturelle et la justice. La Maison des Solidarités est donc un lieu ouvert à tous et au service des acteurs de la solidarité, dont certains sont labellisés « Lyon, Ville Equitable et Durable », qui permet de s'informer, débattre, s'associer, se former et rendre visible les engagements citoyens nouveaux.

En 2018, le réseau « DéPart » poursuit son travail de mise en réseau des associations pour la promotion d'un tourisme plus responsable en Rhône-Alpes :

- renforcement des acteurs et structuration du secteur (animation du réseau, formation, représentation au niveau local, national et international, échanges) ;
- capitalisation d'expériences et création d'outils de sensibilisation (mise à jour et diffusion de nouveaux outils d'éducation et de sensibilisation au tourisme équitable) ;
- information et éducation au tourisme équitable : participation et co-organisation d'événements grand public, organisation de conférences, réalisation de formations pour les étudiants en tourisme, activités didactiques en milieu scolaire, programme de sensibilisation et de formation pour les élus et techniciens des collectivités territoriales.

En 2018, la Maison des Solidarités a mis en place un axe de développement innovant en créant un cycle de formations civiques et citoyennes à destination des volontaires en service civique. Cette création innovante consiste à proposer un nouveau module de formation sur le tourisme responsable afin de faire découvrir des alternatives pour consommer autrement et donner des pistes pour agir en citoyen plus durable et plus solidaire.

Par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez alloué à La Maison des Solidarités une subvention de 3 000 € pour réaliser l'animation du réseau « DéPart ».

La Maison des Solidarités sollicite une subvention de 3 500 € pour réaliser l'animation du réseau "DéPart" que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal de ce dernier. Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 16 460 €

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 7 structures dans le cadre de cette délibération pour la promotion de l'Entreprenariat en Economie Sociale et Solidaire, le développement des activités économiques, et la sensibilisation à la consommation responsable à Lyon est de 36 500 €

Vu les délibérations n° 2015/1431 du 28 septembre 2015 et n° 2017/3276 du 25 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Université Lumière Lyon 2 (dont le siège social est situé 85 rue Pasteur à Lyon 7^e) pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

2. Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 31 500 € sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services	7 500 €

Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Accompagnement du projet Talent 9	5 500 €
Alter'Incub	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en- Velin	Incubateur Alter'Incub pour l'accompagnement du projet Consylyon	5 000 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L'incubateur Ronalpia pour l'accompagnement du projet La Tanière Urbaine	5 000 €
Rhône Développement Initiatives	2 place André Latarjet 69008 Lyon	Fonctionnement de Rhône Développement Initiatives	5 000 €
La Maison des Solidarités	215 rue Vendôme 69003 Lyon	Animation du réseau « DéPart »	3 500 €
Total			31 500 €

3. La dépense de 5 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.

4. La dépense de 31 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON